

Rubrique : LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans cette rubrique, je vais vous conter et commenter, telles qu'il me les a rapportées, les (més)aventures survenues à un golfeur que vous connaissez tous, mais qui a voulu conserver son anonymat.

Je vous les livre « brut de fonderie » comme on disait naguère dans les bassins sidérurgiques lorrains.

-I.1 - Le COUP d'ESSAI sur la ZONE de DEPART

Je raconte ce qui m'a été rapporté :

« J'étais au départ du 1er trou, pas échauffé comme d'habitude. J'avais mis ma balle sur un tee. J'ai alors commencé ma routine et la chose se faisant, ce faisant que je suis a effectué un coup d'essai qui a fait tomber ma balle du tee et qui l'a fait rouler quelques mètres plus loin, hors de la zone de départ.

Mes compagnons de jeu n'ont rien vu, occupés qu'ils étaient à se préparer. Je ramasse alors ma balle, la replace sur le tee dans l'aire de départ et ni vu ni connu je tape alors un drive magnifique que m'auraient envié bon nombre de seniors de plus de 80 ans.

Je me suis compté un seul coup (ce drive le valait bien).

Suis-je un enfoiré de tricheur ? »

Je commente l'aventure

Selon sa définition un « coup d'essai » ne compte pas pour un coup. Donc pour l'instant tout va bien.

La balle qui a ainsi été malencontreusement déplacée par le joueur, n'était pas une « balle en jeu » puisqu'aucun coup n'avait encore été joué sur cette balle depuis la zone de départ.

Donc ce qu'a fait le joueur est totalement licite, il n'a joué qu'un seul coup.

-I.2 - Le COUP d'ESSAI dans la ZONE GENERALE

Je raconte ce qui m'a été rapporté :

« J'étais au milieu du fairway après un drive d'anthologie. J'évalue la distance restante, je choisis le club qui va bien, puis je commence ma routine pour assurer mon prochain coup.

Hélas, oubliant ma mésaventure du départ, mon coup d'essai effleure la balle qui roule vers la droite, rentre dans le petit bois et va se caler au pied d'un arbre.

Comme au départ, je vais chercher ma balle, après avoir évidemment marqué son emplacement d'origine. Je la replace, enlève ma marque et je te frappe un superbe coup de fer qui atteint le collier de green.

Je termine alors le trou avec une approche et un putt.

Pas peu fier d'avoir réussi le PAR sur ce PAR 4 difficile, sous les yeux ébahis de mes compagnons de jeu.

Suis-je un enfoiré de tricheur ? »

Je commente l'aventure

Si, en effet, le coup d'essai ne compte pas pour un coup, le fait de toucher ou de déplacer la balle tel que cela s'est produit, entre dans le cadre de la règle de la « balle au repos déplacée »

involontairement par le joueur.

Cette règle indique que dans le cas cité le joueur encourt une pénalité d'un coup puisqu'il a causé le déplacement de sa balle, mais l'a bien replacé à son emplacement d'origine.

S'il avait joué sa balle sans la replacer, il aurait alors joué d'un mauvais endroit et aurait encouru 2 coups de pénalité. Mais il ne l'a pas fait, c'est donc une autre histoire.

En conclusion, je ne sais pas si ce joueur est un « enfoiré », mais en l'occurrence il aurait du ajouter un coup de pénalité à son score. Tricheur ? Plutôt un joueur qui ne connaît pas bien les règles.

Résumé

- Si un « coup d'essai » ne compte pas pour un coup, il peut cependant provoquer des situations pénalisables.

- Ne pas confondre « coup d'essai » et « air shot » qui lui est vraiment compté comme un coup

- Conseil : ne jamais réaliser un « coup d'essai » en restant à portée de sa balle.

Voir la règle 9.4 (balle au repos déplacée par le joueur) page 127 et 128 du Guide Officiel 2023